Présentation synthétique : Budget Primitif 2024 VILLE

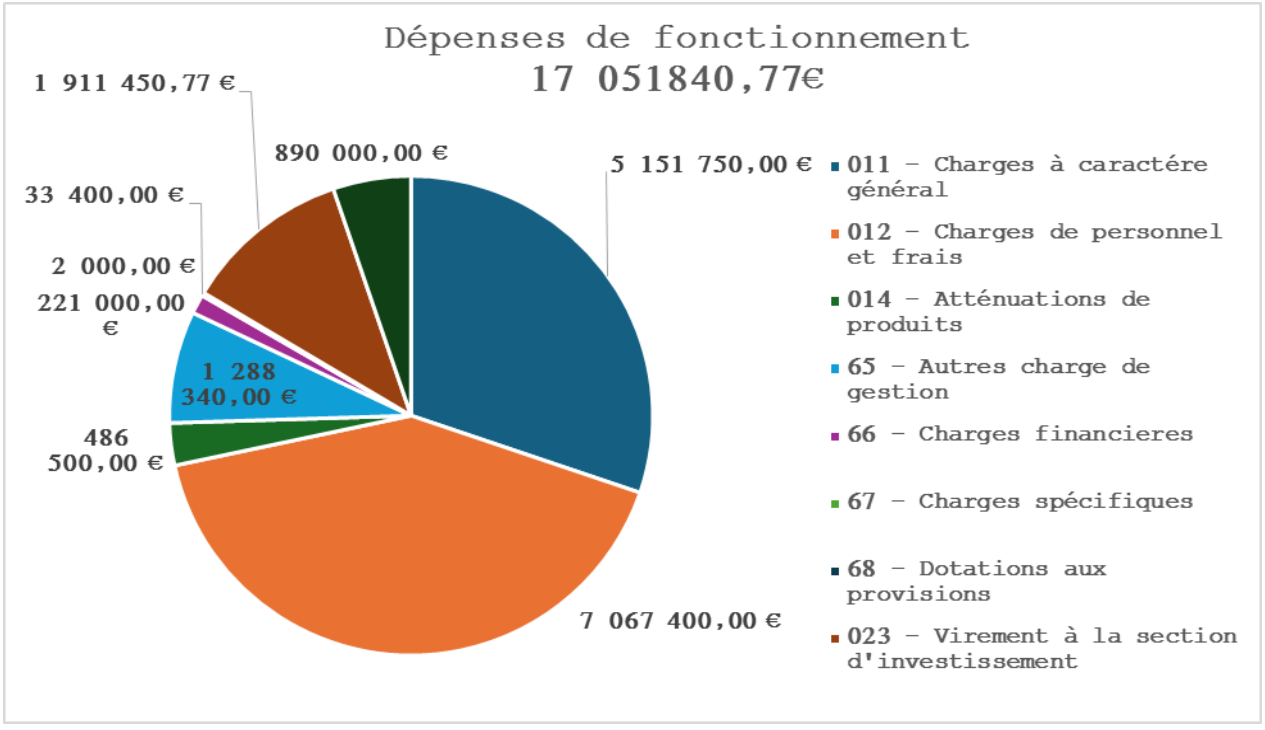
Le montant des opérations de l'exercice en dépenses de fonctionnement est de 17 051 840.77€ (page 9) et en recettes de fonctionnement : 17 051 840.77 € (page 9).
Le montant des opérations de l'exercice en dépenses d'investissement est 8 954 578.29€ (page 9) et en recettes d'investissement : 8 954 578.29 € (page 9).

Quant au résultat de clôture : (page 9)
En fonctionnement, il présente un excédent de 2 735 994,46€, et en investissement, un excédent de 1 079 564,12€.

Le montant des Restes à réaliser en dépenses est de 2 338 596,87€ et en recettes 1 730 970,58€.

<u>Quant à la section de fonctionnement :</u>

A/ pour les dépenses :



Pages 36, 37

- Chapitre 011 :

les charges à caractère général s'élèvent à 5 151 750,00 €

- Chapitre 012 : les charges de personnel et frais assimilés s'élèvent à : 7 067 400,00 €

Page 38 :

- Chapitre 014 : pour 486 500,00 €

Il s'agit de dégrèvements éventuels et du reversement du Fonds National des Garanties Individuelles des Ressources.

- Chapitre 65 :

Le montant des autres charges de gestion courante, pour 1 288 340,00€
Il s'agit : des redevances pour l'utilisation de licences, frais de mission, cotisations et formation, des créances éteintes et admissions non valeurs, des autres contributions (convention droit du sol et défense incendie), des redevances scolaires, participation aux classes de découvertes aux communes extérieures et du paiement de la SACEM, des subventions versées aux budget CCAS, CAHL, Bâtiments Industriels, et aux associations, ainsi que la subvention d'équilibre versée au budget lotissement Paradis, de frais de démolition

- Chapitre 66 :

Les charges financières, pour le paiement des intérêts et des ICNE s'élèvent à 221 000,00€.

Page 39 :

- Chapitre 67 :

Les charges spécifiques s'élèvent 2 000,00€ : il s'agit d'une provision pour des annulations le cas échéants des titres sur exercice antérieur.

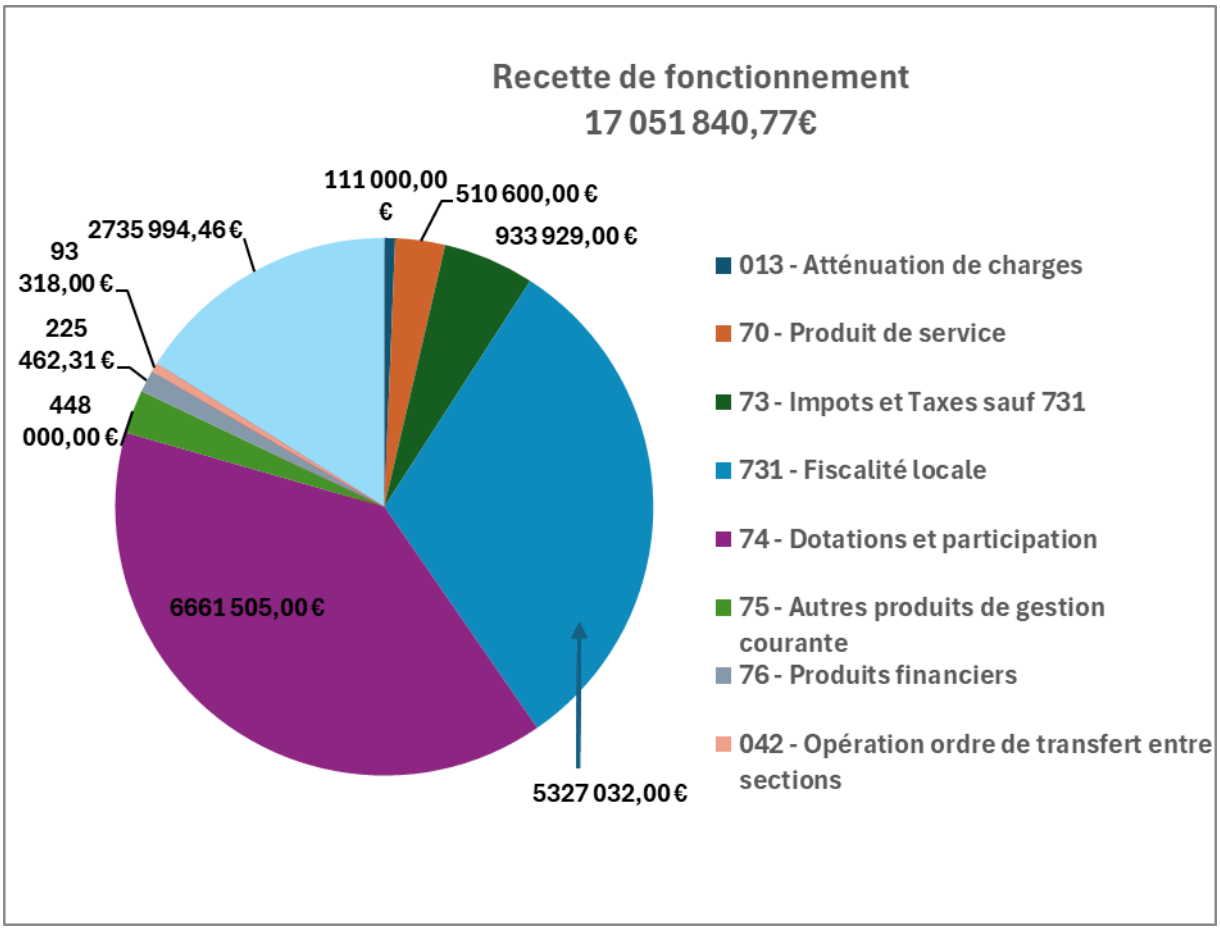
- Chapitre 68 : 33 400,00€ au titre des provisions : 800.00€ pour les restes à recouvrer et 32 600.00€ pour les indemnités du Compte Epargne Temps.

- Chapitre 023 : Il concerne le virement à la section d'investissement pour 1 911 450,77€

- Chapitre 042 : pour 890 000,00€

Il s'agit d'une provision pour les écritures d'ordre d'amortissement.

B/ pour les recettes :



Pages 40 :

- Chapitre 013 :

Les atténuations de charge s'élèvent à 111 000,00€, essentiellement pour les remboursements de rémunérations des agents relevant du régime privé et de cotisations.

- Chapitre 70 :

Le produit des services s'élève à 510 600,00€. (Recette des régies)

- Chapitre 73 :

Le montant des impôts et taxes s'élève à 933 929,00€

- Chapitre 731

Le montant de la fiscalité locale s'élève à 5 327 032,00€, dont 4 930 032 au titre des impôts directs locaux.

- Chapitre 74 :

Le montant des dotations et des participations s'élève à : 6 661505,00€.

Pages 41 :

- Chapitre 75 :

Les autres produits de gestion courante s'élèvent à 448 000,00€. : comprenant le revenu des immeubles et fermages, ainsi que le remboursement de salaires pour les agents titulaires.

- Chapitre 76 : pour 225 462,31€

Il s'agit du remboursement des intérêts des emprunts supportés par la commune :
Pour les équipements de Loisinord, qui ont été transférés à la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane, pour les équipements du budget Bâtiments Industriels.

- Chapitre 042 : pour 98 318,00€

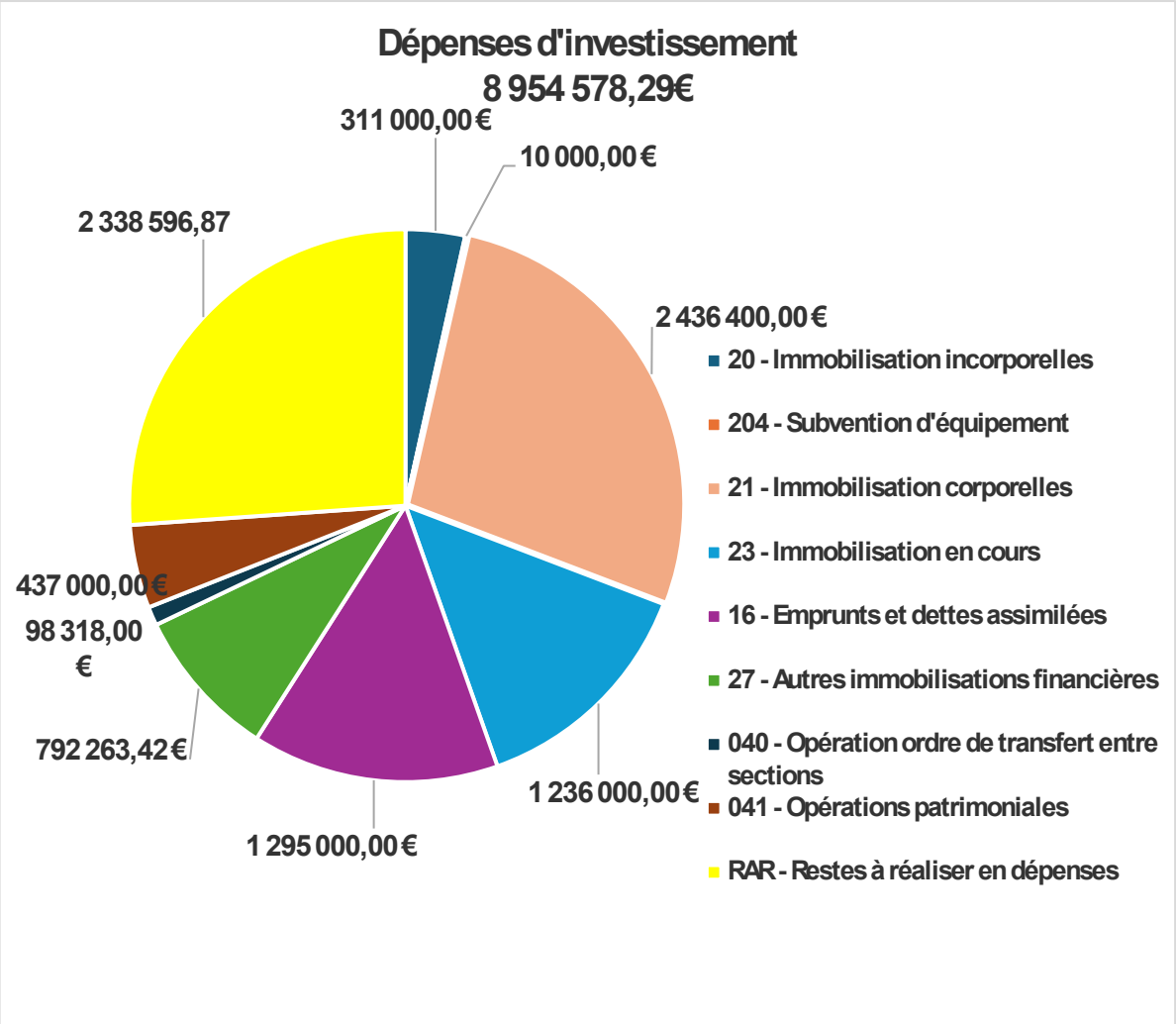
Il s'agit d'écritures d'ordre de transfert entre sections, représentent les travaux en régie et l'amortissement des subventions d'investissement.

- R002 Résultat reporté pour : 2 735 994,46€

<u>Quant à la section d'investissement :</u>

Pages 21

A/ pour les dépenses :



- Chapitre 20 : pour 311 000,00€ Immobilisation incorporelles.

Il s'agit des frais de licence informatiques, d'insertion et d'études. (pour l'essentiel : Salles de sports, Loisinord, Eglise….)

- Chapitre 204 : pour 10 000,00€, le cas échéant pour le paiement de contribution à des frais de raccordement.

- Chapitre 21 :

Le montant des immobilisations corporelles est de 2 436 400,00€
Il s'agit d'acquisitions immobilières, des travaux de reprise de concessions et de réalisation de cases urnes, , d'entretien et mise en conformité des bâtiments, de rénovation de toiture, de la poursuite des travaux d'éclairage et de mise en conformité incendie, d'implantation des clôtures, de l'acquisition de matériels divers, informatique, de mobilier, d'installation de visiophone dans les écoles et de remplacement de VPI, de matériel et outillage pour les services techniques, d'achat de défibrillateurs, de réalisation de parkings et d'aménagement de voies, d'achat de véhicules.
.

- Chapitre 23 :

Le montant des immobilisations en cours s'élève à 1 236 000,00€.
Il s'agit de travaux de rénovation de l'Eglise Ste Barbe, de la maitrise d'œuvre et de la construction de la salle Douphy, de la rénovation énergétique des salles de sport Maistre et Viard.

- Chapitre 16 : pour 1 295 000,00€,

Il s'agit du paiement de l'annuité en capital des emprunts.

- Chapitre 27 : Pour 792 263,42€,

Il s'agit des avances versées par le budget principal aux budgets lotissements :
25 000.00€ pour chacun des budgets « lotissement Cosec » et « Lotissement Résidence Plein Air », 571 553.54€ pour le « Lotissement du Lac » et 170 709.88€ pour le « Lotissement Haut-Verson ».

- Chapitre 040 : Pour 98 318,00€

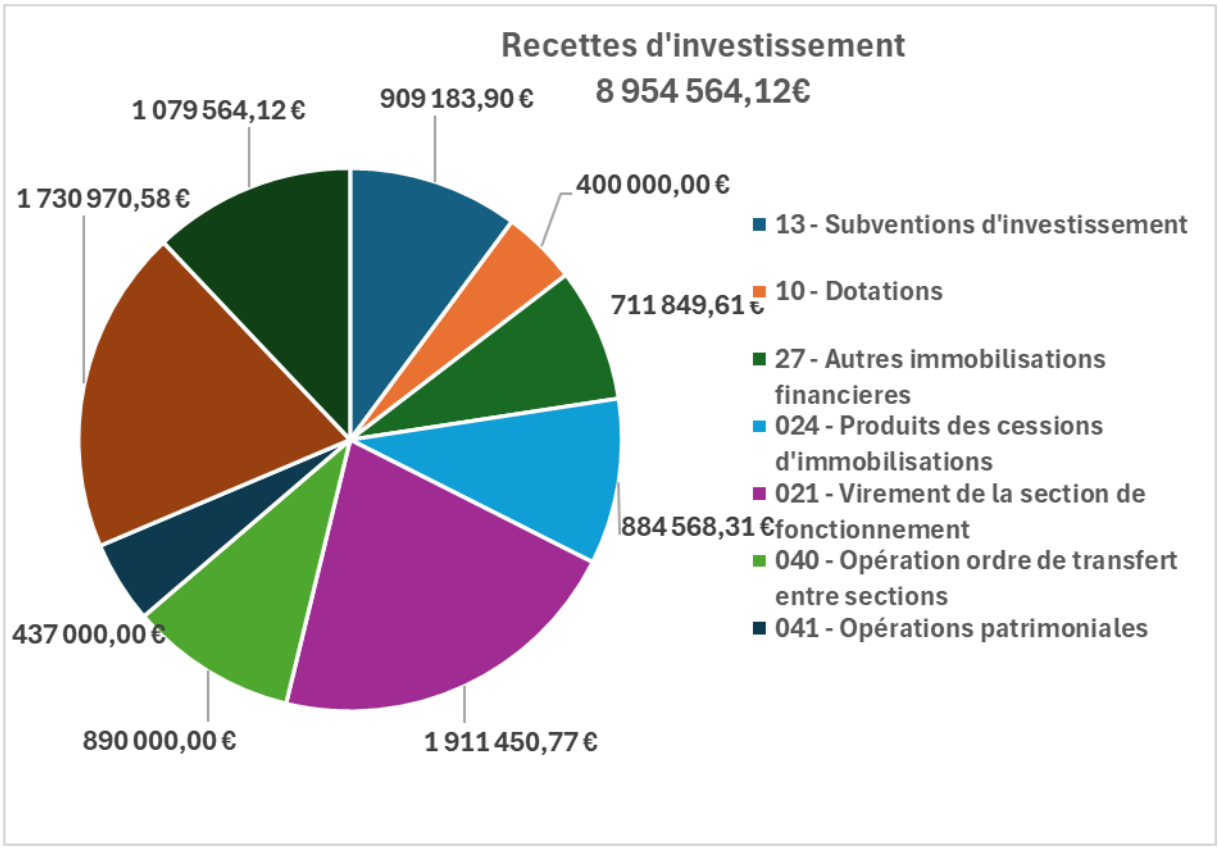
Il s'agit d'écritures d'ordre, dépense d'investissement qui s'équilibrent en recette de fonctionnement, chapitre 042. (Amortissements des subventions d'investissement et transfert des travaux régie)

- Chapitre 041 : Pour 437 000,00€

Il s'agit d'écritures d'ordre qui s'équilibrent en dépense d'investissement chapitre 041 et recette d'investissement chapitre 041 : transfert de frais d'études et d'annonce, et régularisation des avances.

B/ pour les recettes :

Page 31 :



- Chapitre 13 :

Il s'agit des subventions d'investissement pour 909 183,90€
Il s'agit notamment : des subventions pour la rénovation des points lumineux, pour la réalisation du BMX, la rénovation du bâtiment de la crèche, la rénovation des sanitaires de l'école Saint Exupéry, du solde de la DETR pour la rénovation de la caserne des pompiers, du versement du solde de la participation dans le cadre du Projet Urbain Partenarial, et du produit des amendes de police.

- Chapitre 10 :

400 000,00€, réparti pour le FCTVA et la Taxe Locale d'Aménagement.

- Chapitre 27 :

Pour 711 840,61€,
Il s'agit du remboursement du capital des emprunts supportés par la commune :
Pour les équipements de Loisinord, qui ont été transférés à la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane, et pour les équipements du budget Bâtiments Industriels. Ainsi que du reversement des avances payées au budget « Lotissement du paradis ».

- Chapitre 024 : pour 884 568,31€

Il s'agit d'une partie du produit des cessions d'immobilisation à régulariser. (État fourni par le comptable)

Page 32 :

- Chapitre 021

Il s'agit du virement de la section de fonctionnement pour 1 911 450,77€

- Chapitre 040 :

II s'agit des écritures d'ordre pour 890 000,00€, Il s'agit de recettes d'investissement, qui s'équilibrent avec les dépenses de fonctionnement, chapitre 042, (provision pour les amortissements)

- Chapitre 041 : Pour 437 000,00€.

Il s'agit d'écritures d'ordre qui s'équilibrent en dépense d'investissement chapitre 041 : transfert des frais d'annonce, d'études et régularisation des avances.